

Initiatives ministérielles

J'aimerais suggérer au gouvernement fédéral de se retirer complètement de tout ce qui concerne l'emploi, la main-d'oeuvre, l'aide sociale, la formation. Parallèlement à ce retrait, je suggère au gouvernement fédéral de remettre au gouvernement qui est le plus près des citoyens, le gouvernement provincial, les sommes nécessaires à la mise sur pied d'une véritable politique de plein emploi telle que souhaitée par le gouvernement du Québec. C'est comme cela que le gouvernement démontrera concrètement qu'il veut promouvoir l'égalité et la sécurité sociale auxquelles il fait référence à l'article 6 de son projet de loi. Je vous remercie et j'espère avoir été entendue par ce gouvernement.

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a promis de nombreux changements aux Québécois s'ils votaient non lors du référendum du 30 octobre 1995.

Trois semaines plus tard seulement, les Québécois peuvent déjà avoir un avant-goût de quel type de changement les attend. Le ministre du Développement des ressources humaines nous présente en effet son projet de loi C-96 qui a pour objet de fusionner quatre ministères en un seul. Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, il en profite pour élargir les pouvoirs qui lui sont dévolus, il continue l'empiètement des compétences provinciales et va à l'encontre d'un consensus presque unanime au sein de la société québécoise à ce sujet.

En effet, dès 1991, le gouvernement Bourassa exigeait que toutes les dépenses effectuées en matière de développement de la main-d'oeuvre, notamment la formation, soient effectuées par le gouvernement du Québec. Le ministre Bourbeau, responsable du dossier à l'époque, avait envoyé une missive très claire à ce sujet au ministre fédéral.

À plusieurs occasions, l'Assemblée nationale du Québec avait réitéré, presque à l'unanimité, une demande à Ottawa de se retirer de ce champ de juridiction provinciale. À la suite du dépôt de ce projet de loi, plusieurs intervenants majeurs de la société québécoise se sont élevés contre les intentions centralisatrices du ministre du Développement des ressources humaines. Entre autres, mentionnons la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, qui s'insurge contre «les initiatives d'empiètement dans les champs de compétence provinciale».

La SQDM soutient que «les articles 6 et 20 du projet de loi C-96 confèreraient au ministre du Développement des ressources humaines le pouvoir de conclure un accord avec une province, un groupe de provinces, un organisme public provincial, une institution financière ou même toute personne de son choix, en vue d'améliorer le marché de l'emploi et de promouvoir l'égalité et la sécurité sociale.»

Ce faisant, le ministre enfreint de façon flagrante les compétences provinciales et va directement à l'encontre des promesses de décentralisation du premier ministre Chrétien lors du référendum. Les promesses d'un jour n'ont pas duré plus qu'un jour. Questionné sur le sujet par le Bloc québécois, le ministre a répondu, avec une rare arrogance, que l'opposition ne s'était manifesté pas donné la peine de lire le projet de loi.

• (1225)

Ce projet de loi doit être lu sur les lignes, mais il doit aussi être lu entre les lignes. Il faut lire plus que le projet de loi, et quand on

lit, plus que le projet de loi, qu'on lit ses intentions, entre les lignes, on se rend compte qu'il s'agit d'une toute autre chose, qu'il s'agit d'un envahissement par le gouvernement fédéral des domaines de compétence provinciale.

À une autre question du leader de l'opposition officielle, le ministre a dit qu'il croyait que le député s'était passablement écarté de la ligne de la logique et de la raison. On voit bien que par cette attitude, le ministre dénote son incompréhension du problème et insulte tous les intervenants québécois qui s'opposent à la nouvelle législation.

Même le Conseil du patronat, et c'est peu dire, il est rare que le Conseil du patronat ait été d'accord avec la philosophie du Bloc québécois, mais dans ce cas-ci, le Conseil du patronat s'est montré un ardent défenseur qui, habituellement, plutôt, se montre un ardent défenseur du fédéralisme. Cette fois-ci, le Conseil du patronat demande au ministre de modifier, sinon de retirer son projet de loi C-96.

Avec le développement rapide des technologies et la mondialisation des marchés, l'industrie québécoise se doit de s'adapter rapidement pour faire face aux nouveaux défis de l'économie mondiale. Le domaine de la formation de la main-d'oeuvre constitue un secteur crucial permettant à nos travailleurs d'être à la fine pointe des derniers développements technologiques et de satisfaire les besoins du marché de l'emploi québécois.

On sait que, actuellement, près de 70 000 emplois sont disponibles au Québec mais ne trouvent pas preneurs, parce que la formation professionnelle ne leur a pas été donnée pour remplir adéquatement ces postes. Le gouvernement du Québec a récemment présenté une loi pour inciter des entreprises à effectuer plus de formation professionnelle à l'intérieur de leurs murs.

Cependant, beaucoup reste à faire et, sans le plein contrôle de tous les leviers dans ce domaine, le gouvernement du Québec ne peut répondre convenablement aux attentes du marché du travail québécois. C'est sans cesse une éternelle concurrence entre les gouvernements fédéral et provincial pour montrer à la classe ouvrière lequel des deux paliers de gouvernement peut le mieux répondre à ses attentes et à ses aspirations.

Lorsqu'on se chicane pour faire la belle à la main-d'oeuvre, pendant ce temps-là, on dépense des millions de dollars, et c'est ce qu'on a toujours appelé les dédoublements inutiles. Dans ce domaine des dédoublements qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions de dollars, c'est vraiment une honte. Par exemple, dans la région de l'Estrie, pour chaque dollar dépensé en formation de la main-d'oeuvre, 42c. vont en frais administratifs. Plus de 40 p. 100, plus précisément 42 p. 100, qui devraient servir au perfectionnement de la main-d'oeuvre, servent plutôt à des frais administratifs pour payer ceux qui organisent ces cours, pour payer ceux qui en font la promotion, pour payer ceux qui doivent donner les cours. Il en coûte 42 p. 100 de chaque dollar dépensé. C'est une perte incroyable d'énergie et d'argent.

Ce sont des travailleuses et des travailleurs québécois qui, malheureusement, font les frais de cet entêtement du gouvernement fédéral et du ministre du Développement des ressources humaines. Ensuite, on peut dire que depuis la réforme de l'assurance-chômage de 1990, le gouvernement fédéral utilise massivement la caisse d'assurance-chômage à des fins de formation.